



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 21 mars 2017 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé (absente)

Directrice générale Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 3 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

ORDRE DU JOUR

MOT D'OUVERTURE;

1.0 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; **Annexe 1.0**

2.0 - PROCÈS-VERBAUX

Ce point est reporté à la séance du 3 avril 2017.

3.0 - ADMINISTRATION FINANCE;

3.1 Octroi du contrat pour la déconstruction 29-31, rue du Carmel et financement du projet;

Annexe 3.1

3.2 Autorisation de signer un avenant pour des honoraires professionnels supplémentaires –Lemay Côté –Projet de déconstruction du 29-31 du Carmel;

Annexe 3.2

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

4.0 - ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

4.1 OTJ et Défi Handicap – résolution déterminant le mode de fonctionnement pour la saison estivale 2017 – suivi du dossier ; **Annexe 4.1**

4.2 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2017-2018 pour la région de l'Estrie – mandat à Défi Handicap des Sources pour assurer l'intégration des enfants habitants sur le territoire de la Ville de Danville aux activités de sports et de loisirs ;

Annexe 4.2

4.3 Octroi d'une aide financière à Défi Handicap des Sources pour l'intégration des enfants demeurant sur le territoire de



- la Ville de Danville aux activités de sports et de loisirs –
Programme de Défi Handicap des Sources estival ;
4.4 Club Sélect de Danville – Soutien technique de Mme Chantale
Dallaire ;

5.0 - URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS :

- 5.1 CPTAQ – Demande de Mme Bervely Carson (lot 4 834 988) –
autorisation à une fin autre que l'agriculture afin d'ériger une nouvelle
résidence sur une superficie d'environ 5 000 m² dans le but d'avoir des
animaux de ferme sur sa propriété ; **Annexe 5.1**

6.0 - TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

- 6.1 Octroi du contrat pour la fourniture d'abat poussière ; **Annexe 6.1**
6.2 Octroi du mandat d'analyse comparative d'options de travaux –
Chemin Nicolet Falls ; **Annexe 6.2**

7.0 - SERVICE INCENDIE

- 7.1 Autorisation pour signer une entente d'entraide avec les villes de
Chesterville, Warwick, St-Félix-de-Kingsey, Tinkwick,
Kingsey Falls ; **Annexe 7.1**
7.2 Autorisation de signer une nouvelle entente de travail avec
l'état-major du service incendie; **Annexe 7.2**
7.3 Programme de formation pour pompiers volontaire – demande
d'aide financière; **Annexe 7.3**
7.4 Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés; **Annexe 7.4**

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

8.0 - DEMANDES DIVERSES

- 8.1 Tourisme des Sources – offre pour achat d'une publicité pour
Cœur Villageois ; **Annexe 8.1**
8.2 Chevaliers de Colomb de Danville – Activité du pain partagé **Annexe 8.2**

9.0 - CORRESPONDANCE

- 9.1 Fonds environnements favorables aux saines habitudes de vie –
octroi d'une aide financière en lien avec le projet d'atelier culinaire
déposés ; **Annexe 9.1**
9.2 Mme Karine Vallières – Annonce du MTMDET pour plusieurs
chantiers routiers dans le comté de Richmond **Annexe 9.2**
9.3 Remerciement pour la collaboration à la 8e édition des Journées
de la persévérance Scolaire en Estrie ; **Annexe 9.3**

10.0 – VARIA

11.0 - ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 11.1 Prochaine séance : 3 avril 2017 à 19h00

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL

MOT D'OUVERTURE:



110-2017-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que proposé, le tout considérant un varia ouvert à la fin de l'Assemblée.

ADOPTÉ.

PROCÈS-VERBAUX

Ce point est reporté à la séance du 3 avril 2017.

ADMINISTRATION FINANCE;

111-2017-Octroi du contrat pour la déconstruction 29-31, rue du Carmel et financement du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres public via le système du SE@O afin d'octroyer un contrat pour la déconstruction de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel à Danville;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, 6 entreprises ont déposé une soumission et que les résultats sont les suivants :

- Excavation Bois-Francis Inc : 383 362,58\$ taxes incluses;
- Cité Construction TM Inc. : 396 379,07\$ taxes incluses;
- CFG Construction : 437 974,27\$ taxes incluses;
- 9006-3520 Québec Inc. (excavation Steve Leblanc) : 482 948,76\$ taxes incluses
- Mini Excavations GAL Inc : 529 764,79\$ taxes incluses
- Lambert et Grenier Inc. : 608 217,75\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions par la firme Lemay Côté Architecte, responsable de la gestion de l'appel d'offres, celle-ci recommande l'octroi u contrat au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir « Excavation Bois-Francis Inc. » au montant de 383 362,58\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le prix soumis par Excavation Bois-Francis Inc. est supérieur à la fourchette de prix estimé par la Ville de Danville pour la réalisation du projet, mais que cela s'explique par l'ajout d'un mandat pour le déplacement et le remplacement d'une canalisation du ruisseau Burbank, lequel n'avait pas initialement été prévu dans l'estimé budgétaire de la Ville de Danville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois, et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre d'Excavation Bois-Francis Inc. au montant de 383 362,58\$ plus taxes pour la déconstruction de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel à Danville, le tout conditionnellement à ce que le Ministère des Affaires municipales et d'occupation du territoire accepte le financement de ces travaux via le règlement d'emprunt déposé par la Ville de Danville à cet effet;
- Les frais supplémentaires en lien avec ce projet seront financés comme suit :
 - 40 000\$ sera puisé dans le surplus non affecté de la Ville de Danville;
 - 40 000\$ sera puisé à même le fonds réservé pour les collectes sélectives de la Ville de Danville;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à l'octroi de ce contrat;

ADOPTÉ.



112-2017-Autorisation de signer un avenant pour des honoraires professionnels supplémentaires – Lemay Côté – Projet de déconstruction du 29-31, rue du Carmel ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité d'autoriser la signature d'un avenant d'un montant de 2 100\$ au contrat d'honoraires professionnels octroyé à la firme d'architecture Lemay Côté, le tout considérant le temps de coordination supplémentaire ainsi que les ajustements à effectuer entre les plans d'architecture et les plans d'ingénierie pour la réalisation du projet de déconstruction de l'immeuble sis au 29-31, rue du Carmel à Danville.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Monsieur Pierre Bourdon – M. Bourdon demande un suivi relativement à la question de la présence des chiens sur les sentiers de l'étang Burbank. Il demande quelles sont les conclusions du Comité consultatif d'urbanisme sur cette question et si une recommandation officielle a été faite au Conseil. M. Bourdon remet également aux membres du conseil l'impression du fil de discussion de la page Facebook de Danville en Action relatif au dossier des chiens à l'étang Burbank.

Monsieur Gilles Lacroix – M Lacroix revient également sur le dossier de la présence des chiens à l'étang Burbank. Il informe le Conseil de ville que la Corporation de développement de l'étang Burbank recommande une modification au règlement 429 afin d'augmenter le montant de l'amende de 100\$ à 200\$ afin d'uniformiser les amendes pénales pour ce type d'infraction sur l'ensemble du territoire de la Ville de Danville, que les chiens guide sont expressément autorisés comme les seuls chiens acceptés à l'étang Burbank, et que le règlement autorise les tripoteurs ainsi que les quadrimoteurs sur les sentiers de l'étang. M. Lacroix veut savoir si le Conseil prendra bientôt une décision quant à ces demandes puisqu'il veut savoir si la Corporation devra modifier les pancartes en place à l'entrée de l'étang et organiser la modification avant le début de la saison estivale. Monsieur Patrick Dubois propose que ce soit la Ville de Danville qui prenne en charge le remplacement de ces pancartes si le règlement est modifié puisqu'il s'agit de faire respecter un règlement de la Ville de Danville. Ce mandat devrait donc revenir logiquement à la municipalité.

Monsieur Pierre Bourdon – M Bourdon demande qui sera responsable de l'émission du constat d'infraction ? Réponse : les policiers de la Sûreté du Québec ainsi que l'officier municipal en charge de faire respecter la réglementation municipale seront responsables de l'émission des constats d'infraction.

ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Michel Plourde s'absente de la salle à 19h37

113-2017-OTJ et Défi Handicap – résolution déterminant le mode de fonctionnement pour la saison estivale 2017 – suivi du dossier ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville envoie une lettre à Défi Handicap des Sources confirmant le mode de fonctionnement pour la saison estivale 2017 ainsi qu'un accusé réception à l'effet que la Ville de Danville a reçu une lettre confirmant que l'organisme ne sollicite pas de locaux pour offrir un point de service à Danville au cours de la saison estivale 2017.

ADOPTÉ.

Monsieur Michel Plourde réintègre la salle à 19h45



114-2017-Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2017-2018 pour la région de l'Estrie – mandat à Défi Handicap des Sources pour assurer l'intégration des enfants habitants sur le territoire de la Ville de Danville aux activités de sports et de loisirs pour la saison estivale 2017

;

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'accueillir ou de s'assurer de l'accueil des personnes handicapées dans les services d'activités estivales (SAE);

ATTENDU QUE les municipalités peuvent déléguer la responsabilité à un organisme de milieu en totalité, mais pas en partie, des services d'accompagnement;

ATTENDU QUE l'Association Régionale en Loisir et Promotion pour les Personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE) souhaite clarifier les engagements des municipalités envers leurs organismes de milieu concernant l'accompagnement des jeunes handicapés;

ATTENDU QUE Défi Handicap des Sources a démontré depuis 5 ans qu'il peut offrir les services d'accompagnement des enfants handicapés de la Ville de Danville et de la MRC des Sources très efficacement.

ATTENDU QUE les enfants handicapés de notre municipalité ont la chance d'être accompagnés dans un cadre sécuritaire et adapté à leurs besoins ;

ATTENDU QUE Handicap des Sources a les ressources et le personnel pour accueillir et accompagner les enfants handicapés désirant participer aux activités estivales plus que l'équipe de loisirs en place qui sont souvent de jeunes étudiants(tes) avec peu ou pas d'expérience avec des enfants handicapés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité mandate Défi Handicap des Sources pour accueillir, accompagner et soutenir les enfants handicapés de la Ville de Danville au sein de leur service pour la saison estivale 2017 ;

QUE la municipalité, à la demande des familles, permet d'autres activités en cours d'année et qu'elle valide l'intérêt de Défi Handicap des Sources à s'assurer de l'accompagnement si son personnel est disponible.

QUE cette résolution est conditionnelle à la confirmation de Défi Handicap des Sources avant le 24 mars que l'organisme accepte d'accueillir les enfants de Danville dans leur programme pour la saison estivale 2017, le tout selon les conditions énoncées à la résolution no. 93-2017 si l'organisme désire offrir un point de service au centre Mgr Thibault au cours de l'été 2017 ;

ADOPTÉ.

115-2017-Octroi d'une aide financière à Défi Handicap des Sources pour l'intégration des enfants demeurant sur le territoire de la Ville de Danville aux activités de sports et de loisirs – Programme de Défi Handicap des Sources estival ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE**

- La Ville de Danville offre une contribution financière au montant de 1 100 \$ à Défi Handicap des Sources à titre de contribution pour la participation des enfants de Danville au programme offert pour la saison estivale 2017, lequel



montant sera révisable d'année en année selon la participation des enfants résidants sur le territoire ;

- Cette contribution financière est conditionnelle à ce **QUE**
 - o l'organisme accepte de prendre en charge les enfants handicapés résidants sur le territoire de la Ville de Danville ;
 - o Les conditions énoncées à la résolution 93-2017 soient acceptées si un point de service est offert au centre Mgr Thibault ;
 - o Une réponse quant aux deux derniers points doit être reçue à l'hôtel de ville au plus tard le vendredi 24 mars à midi ;

ADOPTÉ.

Club Sélect de Danville – Soutien technique de Mme Chantale Dallaire ;

Ce point est remis à la prochaine rencontre

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS ;

116-2017-CPTAQ – Demande de Mme Beverly Carson (lot 4 834 988) – autorisation à une fin autre Que l'agriculture afin d'ériger une nouvelle résidence sur une superficie d'environ 5 000 m² dans le but d'avoir des animaux de ferme sur sa propriété ;

ATTENDU QUE Mme Beverly Carson est propriétaire du lot 4 834 988 situé sur le chemin McLaughlin à Danville dans la zone A25;

ATTENDU QUE la demande de Mme Carson porte sur une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) en vue d'obtenir une autorisation pour la construction d'une nouvelle résidence sur une superficie d'environ 5 000m² dans le but d'avoir des animaux de ferme sur sa propriété;

ATTENDU QUE le lot 4 834 988 est considéré comme une forêt inexploitée qui n'est pas une réserve et que la superficie totale de ce lot est de 88 275,90 m², soit 8,8 ha ou 21,8 acres;

ATTENDU QUE comme ce lot est situé en zone agricole et que sa superficie est inférieure à 100 ha, le requérant doit obtenir au préalable une autorisation de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le projet de Mme Beverly Carson respecte la réglementation en vigueur sur le territoire de la Ville de Danville pour la zone A25 et qu'il ne saurait en résulter un impact négatif pour l'agriculture dans le secteur;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 61.1 de la LPTAA, lorsqu'une demande porte sur une autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, le demandeur doit d'abord démontrer qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire et hors de la zone agricole, un espace approprié disponible aux fins visées par la demande;

ATTENDU QU'il appartient au requérant, au-delà de son projet résidentiel, de démontrer sa volonté de réaliser ce projet d'élevage et que celui-ci n'est réalisation qu'en zone agricole;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que :

- la ville de Danville donne son appui au projet présenté par Mme Beverly Carson et qu'elle recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles de faire droit à la demande;
- il appartient à la demanderesse de faire la preuve qu'il n'existe pas d'autres endroits situés hors de la zone agricole pour la réalisation de son projet;



ADOPTÉ.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

117-2017-Octroi du contrat pour la fourniture d'abat poussière

ATTENDU QUE la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'attribuer un contrat pour la fourniture d'abat-poussière pour la saison 2017;

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

- Les Entreprises Bourget Inc. : 0,2998\$/Litre
- Somavrac c.c. Inc. : 0,2980\$/

ATTENDU QUE les prix soumis ne comprennent pas les taxes applicables;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est « Somavrac c.c. Inc. » au coût de 0,2980\$/Litre, le tout pour un contrat total d'environ 100 000 litres à 29 800\$;

ATTENDU QUE « Somavrac c.c. Inc. » détient une licence RBQ d'entrepreneur général, licence # 8296-5278-01;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de services de « Somavrac c.c. Inc. » pour la fourniture d'abat-poussière au montant unitaire de 0,2980\$/Litre et le tout pour un contrat total d'environ 100 000 litres au montant de 29 800\$, le tout plus les taxes applicables;
- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à ce mandat;
- Une autorisation expresse du directeur des travaux publics devra être donné au fournisseur si une quantité supérieure à 100 000\$ litres est requise pour couvrir le territoire de la Ville de Danville;

ADOPTÉ.

118-2017-Octroi du mandat d'analyse comparative d'options de travaux – Chemin Nicolet Falls (14 675\$) :

ATTENDU QUE le ou vers le 18 août 2016, un glissement de terrain s'est produit sur le chemin Nicolet-Falls en bordure de la rivière Nicolet ;

ATTENDU QUE suite à ce glissement de terrain, la Ville de Danville a effectué une demande d'indemnisation auprès du Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) ;

ATTENDU QUE suite à cette demande d'indemnisation, la firme EXP Inc. a réalisé une étude géotechnique afin de caractériser le type de sol en place afin de déterminer de quelle manière les travaux de réparation devront être effectués ;

ATTENDU QUE suite à la réalisation de l'étude géotechnique, le MSP a demandé qu'une analyse comparative des options de travaux touchant le glissement de terrain sur le chemin Nicolet-Falls soit réalisée ;

ATTENDU QUE les options qui seront étudiées par EXP Inc. seront les suivantes :

- Stabilisation en haut de talus avec un mur poids ;
- Stabilisation en haut de talus avec un géomur ;



- Stabilisation en haut de talus avec un enrochement ancré sur le till avec un léger déplacement de la route ;
- Déplacement de la route sans intervention dans la pente ;

ATTENDU QUE l'offre de service d'EXP Inc. s'élève à un montant de 14 675 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE le MSP a autorisé l'offre de service déposé par EXP et que celle-ci correspond aux informations demandées par le ministère pour compléter le dossier de réclamation de la Ville de Danville et autoriser les travaux à être réalisés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de services d'EXP Inc. au montant de 14 675\$ plus taxes et d'autoriser la directrice générale, madame Caroline Lalonde à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents en lien avec ce dossier.

ADOPTÉ.

SERVICE INCENDIE

119-2017-Autorisation pour signer une entente d'entraide incendie avec les municipalités voisines de Chesterville, Warwick, St-Félix-de-Kingsey, Tinkwick, Kingsey Falls, et autres à venir ;

ATTENDU QU'en vertu des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut autoriser la conclusion d'une entente relative à des biens, à des services ou à des travaux avec toute autre municipalité, aux fins de leur compétence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Danville approuve l'entente d'une durée de trois (3) ans, renouvelable par périodes successives de trois (3) ans, à intervenir entre les municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tinkwick et les villes de Danville, Kingsey Falls et de Warwick concernant la fourniture de services relative à la protection contre les incendies et s'engage à payer les coûts de base et ceux d'opération du service selon les contributions financières établies dans le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- **QUE** le maire, monsieur Michel Plourde et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Lalonde sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Danville.

ADOPTÉ.

120-2017-Autorisation de signer une nouvelle entente de travail avec la direction du service incendie de la Ville de Danville;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité et adopté à l'unanimité de mandater monsieur Michel Plourde, maire et madame Caroline Lalonde, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Danville, l'entente de travail intervenue avec les directeurs du service incendie de la Ville de Danville, laquelle entente est valide du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉ.

121-2017-Programme de formation pour pompiers volontaire – demande d'aide financière;



ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville prévoit la formation de 10 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources

ADOPTÉ.

122-2017-Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés;

ATTENDU QUE l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité prend fin au mois de mai;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire renouveler l'entente;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité de renouveler l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Danville, ainsi que d'autoriser la directrice générale, madame Caroline Lalonde, à signer ladite entente.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

Aucune question de la part des citoyens

DEMANDES DIVERSES



123-2017-Tourisme des Sources – offre pour achat d'une publicité pour Cœur Villageois :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville achète une publicité de ¼ de page au montant de 300\$ dans le guide touristique des Sources afin de faire la promotion de Cœur villageois.

ADOPTÉ.

124-2017-Chevaliers de Colomb de Danville – Activité du pain partagé le 14 avril 2017 :

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Danville tiendront de nouveau en 2017 leur activité du Pain Partagé, laquelle aura lieu le 14 avril prochain, jour du Vendredi Saint, de 9h à midi ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Danville demandent à la municipalité l'autorisation de s'installer aux intersections des rues Grove et Water, ainsi que des rues du Carmel et Daniel-Johnson avec des affiches annonçant leur activité ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb devront contacter la Sûreté du Québec afin de s'assurer que la tenue de leur activité est autorisée par ces derniers ;

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb demandent à la municipalité une contribution financière de 200\$ pour la tenue de cette activité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité :

- d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Danville à tenir leur activité du Pain Partagé le 14 avril prochain au coin des rues Grove et Water ainsi que des rues Du Carmel et Daniel-Johnson, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la ville de Danville ;
- d'accorder un soutien financier de 200\$ pour la tenue de cette activité ;

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

- ❖ Fonds environnements favorables aux saines habitudes de vie – octroi d'une aide financière en lien avec le projet d'atelier culinaire déposé ;
- ❖ Mme Karine Vallières – Annonce du MTMDET pour plusieurs chantiers routiers dans le comté de Richmond
- ❖ Remerciement pour la collaboration à la 8e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie ;

VARIA

Monsieur Patrick Dubois M. Dubois informe les membres du conseil ainsi que les citoyens présents que le 31 mars prochain se tiendra un évènement à la caserne des pompiers de Danville et que lors de cette soirée, les pompiers dévoileront un nouveau nom pour la caserne municipale et que la nouvelle unité d'urgence sera également dévoilée. La soirée se tiendra de 18h à 20h et des médailles pour les années de services des pompiers seront également remises par le directeur du service.

Madame Francine Labelle-Girard : Mme Labelle-Girard informe le Conseil de ville qui suite au dépôt des états financiers de l'OMH, la Ville de Danville recevra un remboursement de 550\$ à titre de contribution versée en trop pour l'année 2016. Par



ailleurs, Mme Labelle-Girard informe également le public et les membres du Conseil qu'actuellement, un 4 ½ ainsi qu'un 3 ½ sont disponibles à Danville et que l'OMH est à la recherche de nouveaux locataires pour combler ces vacances.

Monsieur Stéphane Roy : M. Roy informe les membres du Conseil ainsi que le public que le MTQ a procédé à la modification de vitesse annoncée sur la route 255 en direction de Kingsey Falls. Les nouveaux panneaux ont donc mis en place aujourd'hui même.

ÉVÈNEMENTS À VENIR

- Prochaine séance : 3 avril 2017 à 19h00

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

M. Gilles Lacroix : M. Lacroix confirme aux membres du Conseil de Ville que la journée de l'arbre aura bien lieu le samedi 20 mai 2017 et que la livraison des arbres aura lieu le 19 mai 2017. La journée de l'arbre aura lieu de 10h00 à 15h30 environ le samedi 20 mai.

M. Lacroix mentionne également avoir remis à la directrice générale un dossier relatif au niveau d'eau de l'étang Burbank pour ajouter aux discussions à venir avec la firme Tetra Tech sur le niveau de l'étang.

125-2017- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h36, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente Assemblée soit levée.

ADOPTÉ.

MOT DE FERMETURE

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

